

## Mobilités des personnes en situation de handicap

La sélection des participants aux mobilités Erasmus+ du lycée Choiseul s'effectue sans aucune discrimination.

Par ailleurs, nous souhaitons indiquer que les étudiants en situation de handicap dont la participation aux mobilités serait impossible sans l'octroi d'un financement complémentaire pourront en bénéficier.

Nous précisons que les étudiants concernés ne bénéficieront d'un financement complémentaire que s'ils sont déjà des étudiants allocataires de la bourse Erasmus.

Ces financements sont demandés par l'établissement qui a sélectionné les participants à condition que la demande soit introduite avant le début des mobilités.

Les frais pour les besoins spécifiques seront pris en charge sur la base des frais réels, estimés par l'établissement après une analyse des besoins avec le participant et la production de documents justificatifs (devis) et ils donneront lieu à un avenant au contrat financier.